

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du MARDI 24 Novembre 2015**

Le vingt-quatre novembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

Présents P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON - Y. REBILLARD – E. LEGOFF – A. RUBÉ – E. FAREY - G. ROCCA – S. COUVERCY - F. LEROUX – M. HAUTIERE – A. GAULTIER

Excusés J.G. LOHIER (procuration à P. BARRAUX)
P. MESLAY (procuration à A. GAULTIER)
B. BOURDÉ (procuration à M. IZARN)
V. LE DISSEZ (procuration à M. HAUTIERE)

Convocations
Le 16 Novembre 2015

Affichage et publication
Le 16 Novembre 2015

Absents A.M. LE FIBLEC – M. JACQUET

Monsieur Fabrice LEROUX est désigné secrétaire de séance

**001 – PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
AVIS**

Le Maire informe les conseillers municipaux que le Préfet des Côtes d'Armor a fait parvenir le 13 octobre 2015 le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. (documents adressés à l'ensemble des conseillers municipaux avec les propositions de délibérations)

Il précise le contenu de ce schéma comportant deux sous-parties :

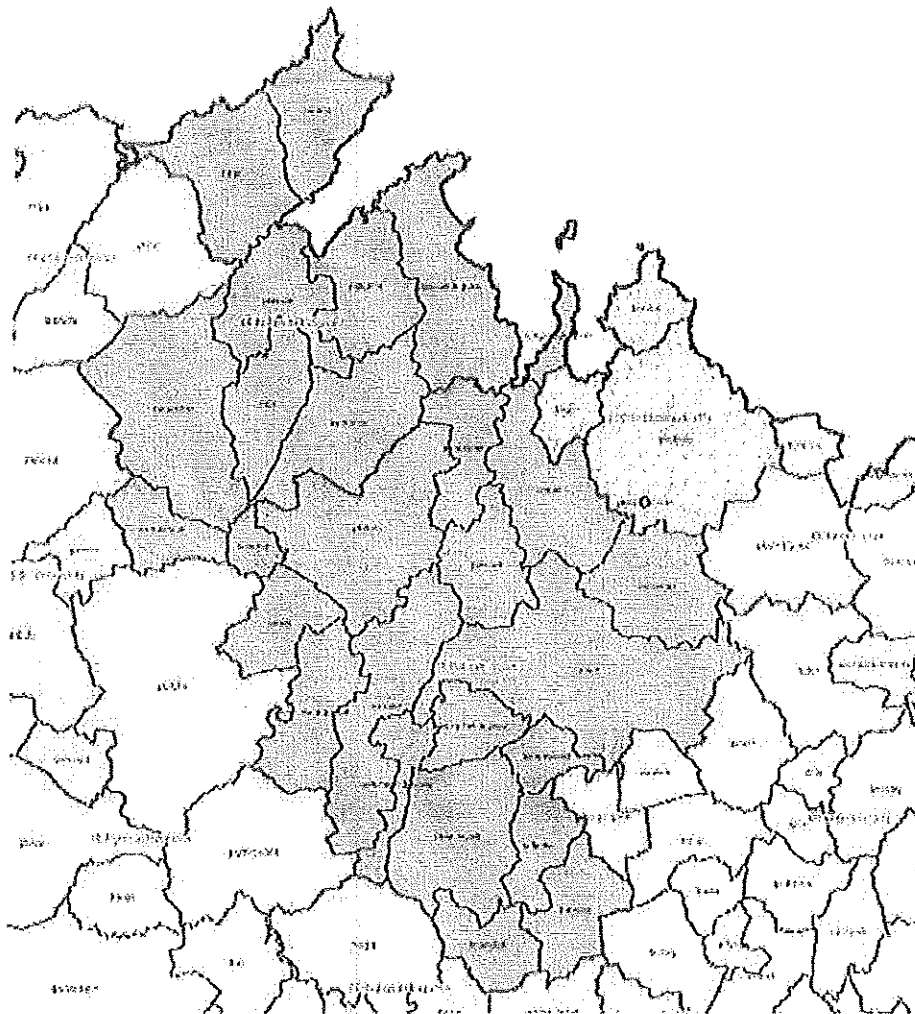
- La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents
- La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Le Préfet invite les conseils municipaux à se prononcer sur les propositions suivantes qui concernent la collectivité :

- PROJET 4 - FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE PLANCOET – PLELAN ET DE MATIGNON
- PROPOSITION 15 - DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE DE PLANCOET ET TRANSFERT DES COMPETENCES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Il rappelle aux conseillers municipaux que le projet de fusion de la communauté de communes de Plancoët-Plélan avec la communauté de communes de Matignon a été présenté à la salle Solenal le 2 novembre ainsi que l'état des échanges avec Dinan Communauté.

PROJET N°4 : Fusion CC du pays de Matignon - CC Plancoët-Plélan



La communauté de communes du pays de Malignon (11 388 habitants) est soumise à l'obligation de fusionner. Un rapprochement avec la CC Plancoët-Plélan, issue de la fusion en janvier 2013 de la CC du pays de Plancoët-Val d'Arguenon et de la CC du pays de Plélan, permet de poursuivre le projet déjà inscrit au précédent schéma entre la CC du pays de Malignon et celle de Plancoët-Val d'Arguenon.

La commune de Plancoët (3 147 habitants) est un centre intermédiaire entre Lamballe et Dinan, dotée de nombreux commerces et d'artisans ainsi que d'un nouveau collège accueillant plus de 500 élèves. Elle accueille une salle de spectacles disposant de 700 places. Elle bénéficie des services de la caisse primaire d'assurance maladie.

Ces deux territoires sont complémentaires, l'un plus orienté vers le tourisme (Cap Fréhel, port de plaisance de Saint-Cast-le-Guildo), l'autre bénéficiant d'un certain attrait économique. La CC Plancoët-Plélan et la CC du pays de Malignon font partie du pays de Dinan, du Scot du pays de Dinan et du SM de l'Arguenon-Penthièvre.

La présence des communes de Fréhel et Plévenon au sein du syndicat mixte des caps, qui ambitionne la labellisation des grands sites de France n'est pas contradictoire avec la fusion des deux communautés de communes de Malignon et Plancoët. Celles-ci pourront être représentées au sein du syndicat des Caps, comme l'est actuellement la communauté de communes de la Côte de Penthièvre au bénéfice des communes d'Erquy et Plurien.

- Le potentiel fiscal s'élève, par habitant, à :
- 174 € : CC Plancoët-Plélan
 - 185 € : CC du pays de Malignon

Le territoire fusionné regrouperait 27 communes avec une population de 30 192 habitants.

H/ Compétence activités scolaires et enfance-jeunesse

Il s'agit de syndicats compétents en matière de gestion d'établissements scolaires, de transports scolaires, d'activités péri-scolaires ou de structures d'accueil de jeunes enfants.

1/ Il faut d'abord noter l'existence d'un syndicat de collèges, le SM du collège de Plancoët. Ce syndicat, composé de 4 communes de Plancoët-Plélan et de la communauté elle-même, était inscrit au précédent schéma mais n'a pas fait à ce jour l'objet d'une dissolution. Or, les dispositions législatives en vigueur ont retiré aux communes leurs compétences relatives aux collèges. La légalité du maintien des syndicats de collège est donc mise en cause dans la mesure où les communes ne peuvent déléguer à un syndicat que des matières relevant de la compétence communale.

Proposition n° 15 : dissolution du SM du collège de Plancoët et transfert de la compétence au Conseil départemental

Deux autres syndicats sont en revanche situés sur des périmètres qui rendent leur dissolution plus difficile.

S.I. de ramassage scolaire et des employés aux écoles de La Harmoye et St Martin	2 communes sur 2 CC (Quinté Communauté et CIDERAL)	
S.Mixte. pour le transport scolaire de Plancoët	CC de Plancoët-Plélan, 3 communes de la CC Côte d'Émeraude et 1 commune de Dinan Communauté	

Le Maire invite les conseillers municipaux au débat sur cette question.

Après débat, le Maire,

- Considérant la récente fusion de la communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon avec la Communauté de Communes de Plélan, la proposition de fusionner à nouveau avec la Communauté de Communes de Matignon et l'éventualité d'un rapprochement avec Dinan Communauté dans un avenir proche... ainsi que les coûts d'une fusion,
- Vu l'attachement des populations de la communauté de communes de Plancoët-Plélan au bassin de vie de Dinan
- Vu le faible intérêt présenté par la fusion des communautés de communes de Plancoët-Plélan et de Matignon qui porterait la population de 20 000 habitants à 30 000 habitants entre deux intercommunalités de près de 70 000 habitants (Dinan et Lamballe).

propose aux conseillers municipaux de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 21 voix « pour » dont 4 procurations de JG LOHIER – B. BOURDÉ – P. MESLAY et V. LE DISSEZ

- SOUHAITE vivement un grand regroupement en une communauté d'agglomération permettant de s'appuyer sur une entité politique, administrative, technique et de services suffisamment importants pour affronter les enjeux de demain.
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale au motif qu'il serait plus cohérent que chaque communauté de communes - de Plancoët-Plélan et de Matignon- fusionne directement avec Dinan Communauté dès le 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 21 voix « pour » dont 4 procurations de JG LOHIER – B. BOURDÉ – P. MESLAY et V. LE DISSEZ

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la proposition du Préfet de dissoudre le Syndicat du Collège de Plancoët

A Plancoët, le 25 novembre 2015

Patrick Barraux - Maire

